

LES ECOLES

Ecole préprofessionnelle EPP

Pour les élèves qui commencent actuellement une 3CO, les conditions d'admission à l'EPP à la rentrée 2015 ainsi que les conditions d'admission à l'ECCG pour ces mêmes élèves à la fin de l'EPP en 2016 seront connues à la fin de l'année 2014.

Ecole professionnelle service communautaire EPSC

L'apprentissage d'assistant-e en soins et santé communautaire se déroule selon deux modèles:

- sous forme "**dual**": apprentissage classique (1 à 2 jours de cours théorique et 3 à 4 jours de pratique dans une entreprise)
- sous forme "**dual mixte**": formation en école à plein temps en 1^{re} année. Deux journées sont consacrées aux cours théoriques, les trois autres journées seront réservées à des ateliers pratiques. Les cours inter-entreprises obligatoires s'effectuent selon les plans de formation. La poursuite de cette formation en 2^e et 3^e année, **s'effectue exclusivement** sous forme duale, ce qui implique que le-la candidat-e trouve une place d'apprentissage auprès d'un-e professionnel-le de la branche pour les 2 dernières années.

Maturités professionnelles intégrées et Post-CFC

Pour la rentrée scolaire 2015, une nouvelle Ordonnance fédérale sur les maturités professionnelles - ainsi qu'une Ordonnance cantonale y relative – entreront en vigueur à la fin de l'année 2014. Les informations détaillées concernant ces filières ne seront disponibles qu'en janvier 2015. Ces ordonnances régleront à la fois le contenu des formations, les conditions d'admission, les noms des différentes filières, etc. Ces ordonnances auront des répercussions à la fois sur les maturités professionnelles post-CFC ainsi que toutes les filières des maturités professionnelles intégrées (école de commerce EC, école d'art ECAV et école des métiers EMVS).

Ecole de commerce EC

Dès la rentrée 2015, les conditions d'admission risquent d'être plus sévères, sur le modèle des écoles de métiers.

Ecole des métiers EMVS, Ecole d'art ECAV

Exigences actuelles pour la maturité professionnelle intégrée (qui devront être reconfirmées par les nouvelles ordonnances):

- Diplôme du CO avec
- 4 niveaux I
- 3 niveaux I ≥ 4.0 et 1 niveau II ≥ 4.5
- 2 niveaux I ≥ 4.0 et 2 niveaux II ≥ 5.0
- 1 niveau I ≥ 4.0 et 3 niveaux II ≥ 5.0

Ecole de culture générale

Admission au terme de la 3^e CO

- Diplôme du CO et au plus une seule note de niveau II inférieure à 5,0 mais supérieure ou égale à 4,5
- Les élèves qui ne répondent pas aux exigences dans une des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau, peuvent se présenter à un examen dans cette discipline

(Diplôme du CO = moyenne générale $\geq 4,0$ et trois disciplines à niveaux $\geq 4,0$)

Collège

Pour les élèves actuellement au CO ce sont les nouvelles conditions d'admission qui font foi (selon la loi du 10 septembre 2009).

Au terme de la 2CO, l'élève peut accéder aux écoles préparant à la maturité gymnasiale aux conditions suivantes:
a) année réussie avec une moyenne générale minimale de 4,5 ET
b) quatre niveaux I, dont trois à 4,5 au moins et aucune note insuffisante dans les branches à niveaux.

Au terme de la 3CO, l'élève peut accéder aux écoles préparant à la maturité gymnasiale aux conditions suivantes:
- diplôme obtenu en ayant suivi quatre niveaux I ou en ayant suivi trois niveaux I et un niveau II à 5,0 au moins.

Les élèves qui ne satisfont pas à ces exigences dans une des quatre branches à niveaux, respectivement dans un seul niveau peuvent se présenter à un examen dans cette discipline. Cet examen est organisé par le Département.

Une nouvelle organisation pour la maturité bilingue a été introduite. De plus, le Collège de St-Maurice offre une nouvelle formation bilingue (anglais-français) en tant que projet pilote.

Haute école spécialisée valaisanne HEVS

La filière Life sciences - orientation Analytical Sciences and Natural Product Chemistry, Master HES, Haute école d'ingénierie Sion a été supprimée.